

**Décision du 16 décembre 2011 portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel d'Agen**  
**NOR : JUSB1134747S**

Le premier président de la cour d'appel d'Agen,

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;*

*Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;*

*Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;*

*Vu l'arrêté du 7 juin 2011 relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;*

*Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel d'Agen en date du 22 novembre 2011,*

DÉCIDE :

**Article 1**

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel d'Agen :

<b>ORGANISATIONS SYNDICALES</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
C.F.D.T. Interco	Danièle CAUSSE	Nicole CUESTA
C.G.T. Services Judiciaires	Lionnel LANDIER	Mireille GARAFAN
U.S.A.J. UNSa	Anne-Marie ERMACORA	Marjorie LABORIE
	Sandrine HOQUET	Vincent ROCHEFORT

**Article 2**

Le premier président de la cour d'appel d'Agen est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés.

Fait le 16 décembre 2011.

Le premier président,

**Laurence FLISE**